**BOURSE AFC\_CYTO-ISAC 2023**

***Conditions d’attribution***

Dans le cadre de la valorisation des échanges internationaux, l’AFC propose une nouvelle bourse, la bourse AFC\_CYTO-ISAC. En 2023, **2 bourses permettront** à des membres de l’AFC de participer au congrès annuel de la Société Internationale de Cytométrie, l'[ISAC](https://isac-net.org).

Cette bourse permet de financer l'inscription au congrès CYTO. Elle est accessible à **tous les membres de l’AFC à jour de leur cotisation pour l’année N-1, et l’année N au cours de laquelle aura lieu le congrès**, quel que soit leur tutelle d’appartenance et leur statut.

Cette bourse vise à :

* Promouvoir la visibilité internationale de l’AFC
* Favoriser les échanges et les collaborations avec des scientifiques internationaux de haut niveau
* Permettre aux adhérents de l’AFC d’accéder aux dernières avancées technologiques en Cytométrie

Les dossiers sont à envoyer à l’adresse mail suivante : [contact@afcytometrie.fr](mailto:contact@afcytometrie.fr) **avant le 15 Mars 2023.** Le document de demande de bourse est téléchargeable en ligne sur le site web de l'AFC.

**Appel à candidatures** : le **12 décembre** 2022

**Clôture des candidatures** : le **15 Mars** 2023

**Évaluation des dossiers en CA** avant la mi-avril de l’année 2023

Ne sera éligible que le candidat ayant **un résumé accepté**.

Le CA se réserve le droit de demander des informations complémentaires concernant les demandes reçues. La recevabilité des dossiers et la décision d’attribution de la bourse sont effectuées par vote à la majorité des membres du CA de l’AFC. La réponse est transmise, avant la mi-avril après la réunion du CA, au bénéficiaire et à son responsable, sous réserve de l’obtention rapide des informations complémentaires éventuelles.

**L'acceptation du résumé accepté par l’ISAC sera à envoyer par le candidat à** [**contact@afcytometrie.fr**](mailto:contact@afcytometrie.fr)**, votre dossier de bourse sera ainsi complet et validé définitivement par l’AFC.**

Le montant de la bourse sera égal au coût d’inscription du CYTO de l’année N.

**Le/la candidat.e atteste sur l’honneur de ne pas avoir obtenu d’autres financements pour ce congrès.**

Les remboursements des frais ne s’effectueront qu’au retour du congrès, après envoi **des justificatifs originaux** et **d'un rapport relatant le déroulement du congrès** (à contact@afcytometrie.fr) et ce dans les **2 mois qui suivent le retour du congrès**. Dans le cas où le/la candidat.e n’a pas respecté ce délai, l’AFC se donne le droit d’annuler cette bourse.

Le boursier profitera de ce rapport de 1 page pour :

1. Relater son retour d’expérience en décrivant ce que l’environnement de l’ISAC lui aura apporté,
2. Choisir un thème, qu’il jugera pertinent à décrire, parmi ceux abordés lors du congrès, afin d’en faire profiter la communauté de l’AFC.

Ce rapport sera publié sur le site internet de l’AFC.

Le conseil d’administration de l’AFC s’assurera de la bonne conformité des pièces justificatives qui lui seront fournies.